

TARIFS REDEVANCE INCITATIVE PARTICULIERS BADGE - 2024

pour la commune déléguée de Segré
et les résidences secondaires

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN APPORT VOLONTAIRE (badge)

PART FIXE	PART VARIABLE	
	Par dépôt supplémentaire (à partir du 33 ^{ème} dépôt)	Par passage supplémentaire en déchèterie
Incluant 32 dépôts avec le badge et 18 passages en déchèterie		
154,00 €	3,91 € par dépôt	9,90 €



La part fixe comprend l'abonnement à l'ensemble des services : collecte et traitement des ordures ménagères, collecte et tri des emballages et papiers recyclables, gestion des déchèteries, gestion administrative du service ...

Les tarifs et le nombre de dépôts et passages en déchèterie, inclus dans la part fixe, sont proratisés en cas de changement au cours de l'année (déménagement, ...).

La part variable comprend les services supplémentaires : dépôts supplémentaires et/ou passages supplémentaires en déchèterie.

CALENDRIER DE FACTURATION 2024

En 2024, la **PART FIXE 2024** vous sera facturée.

Si en 2023 vous avez effectué plus de 32 dépôts avec votre badge et/ou plus de 18 passages en déchèterie, il vous sera appliqué une part variable sur la 1^{ère} facture de 2024.

2 factures seront envoyées en 2024 :

- au 2^{ème} trimestre 2024 : facture de la 1^{ère} moitié de la PART FIXE 2024 + la part variable sur les dépôts et/ou passages supplémentaires effectués en 2023.
- au 4^{ème} trimestre 2024 : facture de la 2^{nde} moitié de la PART FIXE 2024.

Les dépôts et/ou passages supplémentaires effectués en 2024 seront facturés sur la 1^{ère} facture de 2025.